



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Roquemaure

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 11 mars 2016 à 20h00, à la salle municipale de Roquemaure.

Étaient présents son honneur Mme la mairesse Lucie Gravel et les conseillers suivants : M. Rodrigue Morneau, M. Léo Plourde, M. Marcel Mainville, M. Alain Tremblay et M. Yves Thériault.

Était absent: M. Jocelyn Poirier, conseiller.

Était également présente, Mme Patricia Lamarre, directrice générale.

1. Ouverture de la séance

Le conseil ayant quorum, la séance débute à 20h12.

2. Adoption de l'avis de convocation et de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Marcel Mainville et résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1.0 Ouverture de la séance;
- 2.0 Adoption de l'avis de convocation et de l'ordre du jour;
- 3.0 Points à l'ordre du jour
- 3.1 Fin de probation de la directrice générale;
- 3.2 Engagement d'une ressource temporaire pour travaux urgents;
- 4.0 Période de questions;
- 5.0 Levée de la réunion.

3. Points à l'ordre du jour

3.1 Fin de probation de la directrice générale

ATTENDU les modalités de probation prévues au contrat de la directrice générale;

ATTENDU QUE cette période probatoire révèle un rendement satisfaisant pour la municipalité;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par M. Léo Plourde et résolu à majorité d'accorder la permanence à Mme Patricia Lamarre pour le poste de directrice générale, conformément aux modalités prévues à son contrat.

Vote pour: 4 Vote contre: 2

Mme la mairesse et M. Alain Tremblay, conseiller sont contres et demandent à ce que ce soit indiqué au procès-verbal.

3.2. Embauche d'un journalier temporaire pour les travaux urgents

ATTENDU les travaux urgents à faire pendant la période de dégel;

ATTENDU que le nouveau journalier n'est pas encore embauché;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Alain Tremblay, appuyé par M. Yves Thériault et résolu à l'unanimité d'embaucher M. Gloria Miville,

2016-03-071

2016-03-072

2016-03-073



N° de résolution
ou annotation

assisté de M. Léandre Roy, à titre de journaliers temporaires, aux conditions discutées et entendues avec ceux-ci.

4. Période de questions

5. Levée de la séance

À 8h21, tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, M. Léo Plourde propose la levée de la séance.

ADOPTÉ.

Patricia Lamarre
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Lucie Gravel
Mairesse